



# Commune de Marly

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2020 A 19 H 30

---

**PRESIDENCE** : Mme Séverine Lago, Présidente

**PRESENCES** : Conseil général : 44  
: Conseil communal : 8

**EXCUSES** : Mmes Maria Fernanda Blanc (PLR) et Marie-Eve Perez-Desbiolles (PS)  
MM. Jean-Claude de Reynier (PLR), Georges Lauper (PDC), Dimitri Mages (UDC) et  
Gilbert Roux (MV)  
M. Eric Romanens, Vice-Syndic

**SECRETAIRE** : M. Nicolas Gex

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de  
M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

### **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020
2. Budget 2021
  - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement (message 07-20)
  - Examen du budget de fonctionnement
  - Examen et adoption du budget d'investissement (messages 08-20 à 27-20)
  - Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement
3. Plan financier 2021-2025
4. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (message 28-20)
5. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
6. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Séverine LAGO, Présidente, ouvre la séance en saluant Monsieur le **Introduction**  
Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers  
communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les  
Conseillers généraux, Monsieur Nicolas GEX, les invités, le public ainsi que  
les représentants de la presse.

En préambule, Mme LAGO rappelle qu'il est important de respecter les  
mesures de protection et de distanciation. Ceci implique notamment le port du  
masque en permanence, à l'exception des personnes qui s'expriment au  
micro. Elle souhaite à ce titre remercier M. GEX et le personnel communal qui  
ont participé à la mise en place de ces mesures particulières. Pour la sécurité  
de chacun et celle des autres, elle invite à les respecter.

Concernant cette crise sanitaire, Mme LAGO informe que la commune a  
connu depuis le mois de janvier jusqu'à ce jour 58 enterrements, dont 34  
depuis le mois de septembre. Mme LAGO souhaite consacrer un moment de  
silence à toutes les personnes qui ont perdu un être cher, ainsi qu'à leur  
famille. Elle adresse ses sincères condoléances aux membres du Conseil  
général qui ont perdu un proche.

La Présidente relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon  
l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint,  
le Conseil général peut donc siéger valablement. La Présidente informe que  
des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à  
l'entrée de la salle. Mme LAGO souhaite enfin la bienvenue à M. Jérôme  
GREMAUD (PS), nouveau Conseiller général, qui succède à Mme Catherine  
GASSER, démissionnaire. M. GREMAUD a été assermenté par M. le Préfet  
et peut donc siéger valablement. Mme LAGO le félicite pour son élection et lui  
souhaite beaucoup de plaisir et plein succès dans l'accomplissement de son  
mandat au sein de ce Conseil.

Pour la séance de ce soir, Mme Séverine LAGO excuse l'absence de Mmes  
Maria Fernanda Blanc (PLR) et Marie-Eve Perez-Desbiolles (PS), et de MM.  
Jean-Claude de Reynier (PLR), Georges Lauper (PDC), Dimitri Mages (UDC)  
et Gilbert Roux (MV). En raison de la situation sanitaire, Mme LAGO procède  
à l'appel des membres du Conseil général. Elle demande encore que le public,  
les représentants de la presse et les invités donnent leurs coordonnées  
complètes.

En raison du Covid, Mme LAGO indique qu'il ne sera pas fait de pause ce  
soir, ni de verrée à l'issue de la séance. Elle rappelle en outre que les débats

du Conseil général sont enregistrés, selon l'article 52 du Règlement du Conseil général, et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction de ce document, elle demande qu'à chaque prise de position l'intervenant indique ses nom et prénom.

***Malgré l'ordre du jour chargé, Mme Séverine LAGO espère pouvoir traiter tous les points mentionnés. Si tel ne devait pas être le cas, une décision sera prise aux alentours des 22h30 sur la poursuite ou non de la séance.***

***La Présidente constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour : ce dernier est adopté à l'unanimité.*** **Décision**

### **1. Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020**

***Intervention de la Présidente***

La Présidente souhaite connaître les éventuelles remarques quant à ce procès-verbal.

Après avoir relu le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020, M. Arnaud JAQUIER (PS) n'est pas d'accord avec la manière de condenser le texte de son intervention. Il souhaite que celle-ci soit retranscrite mot à mot. Ainsi, en page 34 de ce procès-verbal, le texte : « Au nom du groupe PS, M. Arnaud JAQUIER prend note de l'intervention de M. HELBLING. Il souhaite tout de même faire part des éclaircissements ... » est remplacé par « ***Je (M. Arnaud Jaquier) voudrais juste préciser que M. Helbling a pris la parole ce soir aussi parce que nous on a demandé une intervention. Je veux quand même vous dire ce que le groupe PS avait préparé pour ce soir : le groupe PS Marly aimerait obtenir des éclaircissements quant à la façon dont certaines informations n'ont pas été transmises aux membres du Conseil général*** ».

***Intervention de A. JAQUIER***

***Avec la modification demandée par M. JAQUIER (PS), ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et des remerciements sont adressés à Mme Martine Bozier et à M. Nicolas Gex pour sa rédaction.*** **Décision**

### **2. Budgets 2021**

***Intervention de la Présidente***

Selon l'article 32, alinéa 5 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit, rappelle la Présidente, en constatant qu'aucune demande de renvoi des budgets 2021 n'est formulée.

#### **➤ Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement (message 07-20)**

***Intervention du Conseil communal***

En préambule, M. Jean-Pierre OERTIG relève que tout le monde a pu se rendre compte que les périodes peuvent changer très vite. En effet, qui aurait pu penser l'année dernière à la même époque que nous serions tous masqués aujourd'hui et à prendre des mesures de protection contre un virus venu d'Asie. Des bouleversements terribles qui ont touché des familles ayant perdu

un être cher, des personnes hospitalisées souvent en réanimation avec des grandes difficultés à remonter la pente, des employés qui ont perdu leur emploi, des entreprises en difficultés voire en faillite, en tous cas avec des pertes de chiffre d'affaires et sûrement de bénéfices. Beaucoup de souffrances physiques, psychiques et matérielles. Une situation nouvelle pour tous, citoyens de la commune, citoyens du canton et du pays, mais évidemment citoyens du monde, situation qui s'appelle Covid et dont les effets sur les comptes 2020 et le budget 2021 ne peuvent être aujourd'hui estimés. Les projections normalement très optimistes du Service cantonal des contributions, calculées sur une période de trois ans pour le budget 2021 à partir de la statistique fiscale 2018, ont été sérieusement revues à la baisse. Les rentrées fiscales ont donc été estimées avec une grande prudence. M. OERTIG fait également référence à un autre élément beaucoup plus connu, à savoir les améliorations fiscales proposées par le Conseil d'Etat dont un certain nombre ont passé la rampe du Grand Conseil ; il pense en particulier à la baisse d'impôt sur la fortune des personnes physiques qui entre en vigueur en 2021. M. OERTIG rappelle encore que la commune de Marly, comme 70% environ des communes du canton, passera sur la nouvelle comptabilité dite MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. C'est donc la dernière version comptable du MCH1 qui a été appliquée pour 2021 et c'est aussi évidemment le dernier budget de cette législature 2016-2021.

Le budget de fonctionnement, avec imputations internes, se présente ainsi :

Charges	43'698'885
Produits	43'283'699
<b>Excédent de charges</b>	<b>415'186</b>

Hors imputations internes, ce budget de fonctionnement est le suivant :

Charges	38'680'100
Produits	38'264'914
<b>Excédent de charges</b>	<b>415'186</b>

Ces chiffres ci-dessous montrent l'évolution entre les comptes 2019 et le budget 2020 et le budget 2021 :

<i>Hors imputations internes</i> (4'550'110 en 2020 et 5'018'775 en 2021) 390 et 490 = transferts internes destinés à améliorer la transparence des coûts	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Total des charges	35'740'108	37'616'000	<b>38'680'100</b>
Total des produits	38'109'388	37'912'925	<b>38'264'914</b>
<b>Résultats</b>	<b>+2'369'280</b>	<b>+ 296'925</b>	<b>- 415'186</b>
<i>Taux de dépassement des produits par les charges</i>	- 6.63 %	-0.79 %	<b>1.07 %</b>

M. OERTIG reconnaît que l'année 2019 a donné un résultat extraordinaire qui probablement ne se répétera pas, à moins d'une surprise très agréable en 2020. Selon lui, il convient plutôt de comparer les écarts entre le budget 2020 et 2021. Pour l'année 2021, le taux de dépassement des produits par les charges se monte à 1,07%. M. OERTIG indique que cela n'est pas une catastrophe, mais l'équilibre demandé par la loi n'est pas tout à fait atteint. M. Jean-Pierre OERTIG répète que les choses peuvent très vite changer, en fonction d'éléments nouveaux.

- Déficit envisagé CHF 415'186
- Par rapport au budget 2020 (*hors imputations internes*) :
  - Progression des charges **2,8 %** (+ 1'064'100)
  - Charges totales par nature du personnel : +6,2 %
  - Progression des recettes **0.9 %** (+ 351'989)
- Variation sensible impôts :
  - Personnes physiques - 49'000
  - Personnes morales + 216'000

Pour ce qui est des charges du personnel en augmentation de 6,2%, M. OERTIG renvoie aux commentaires qui figurent dans le budget. Il souhaite cependant préciser, en ce qui concerne le Secrétariat général, que l'augmentation de 2,1 EPT est due au renforcement mentionné dans le rapport final de BDO suite à l'audit effectué, même si le processus de réorganisation n'est pas encore terminé. Trois postes sont concernés : celui de la personne qui gère les salaires et les tâches qui en découlent de 20% à 50% ; un poste à 80% a aussi été confirmé pour une adjointe au Secrétaire général pour la gestion des projets. L'analyse faite par BDO a considéré qu'il fallait absolument des ressources supplémentaires. Il faut être conscient que le

Secrétaire général de la commune, tout comme son prédécesseur, est au four et au moulin. M. OERTIG indique que le travail d'un Secrétaire général est d'abord de manager son organisation et de faire le relai entre le Conseil communal et l'administration. Il est également prévu d'engager un spécialiste en informatique à 100 % dans le courant du printemps prochain, du fait que le mandataire actuel s'est retiré. Cela sera aussi l'occasion pour ce spécialiste en informatique non seulement de gérer des projets informatiques, mais aussi être à disposition du personnel communal. Pour ce qui est du Service technique, M. OERTIG précise que les deux personnes engagées cette année remplacent deux employés qui sont en arrêt maladie de longue durée. Ces deux employés sont toujours dans le système des salaires et dans les EPT. Il faut cependant savoir que les indemnités des assureurs sont versées à la commune à hauteur de 80%. Pour le Service de la petite enfance, M. OERTIG pense que les explications données sont relativement claires. Concernant la fiscalité, M. OERTIG commente le slide suivant :

- ✓Principe de prudence appliqué  
(effets COVID)
- ✓Perspectives 2021 – 2022 demeurent  
intéressantes (*nouveaux quartiers Moraty, MIC*)

Il répète que le principe de prudence a été appliqué par rapport à la pandémie. Au niveau de la Confédération et du Canton, M. OERTIG constate également que les projections envisagées ces dernières années ont été sensiblement revues à la baisse, ce qui explique le fait que la progression attendue n'aura pas lieu. Il faut aussi tenir compte des perspectives 2021-2022, avec le quartier du Moraty qui se remplit, avec des contribuables intéressants. Cela aura certainement des répercussions déjà en 2020, mais surtout en 2021. M. OERTIG pense également au quartier du MIC qui, dès fin 2021, début 2022, verra arriver ses premiers habitants. En constatant l'évolution des impôts des personnes physiques et des personnes morales, M. OERTIG voit une lueur d'espoir et cela le rend optimiste.

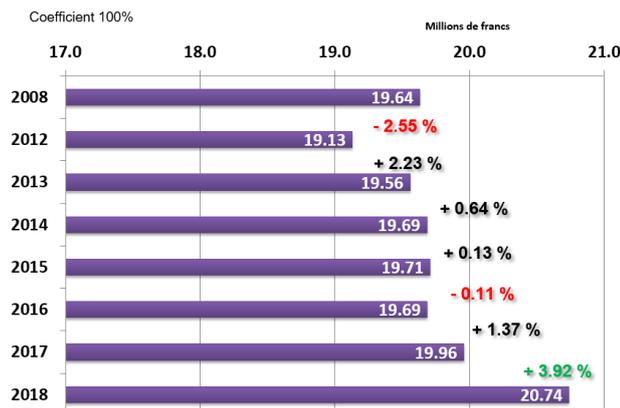
Rendements communaux

	2016	2018	+	+
PP	17'645'186	18'594'711	949'525	5,4 %
PM	1'489'421	2'031'926	542'505	36,4 %

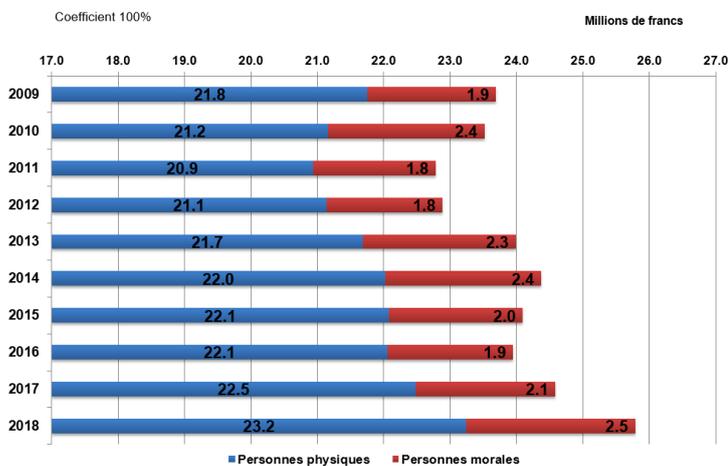
- **Rappel:**  
Réforme fiscale (RIEIII) inhérentes aux entreprises  
entrée en vigueur le 01.01.2020
- Très profitable à la commune de Marly

Il relève cette progression intéressante, entre 2016 et 2018, au niveau des personnes physiques de 949'525 francs de rentrées fiscales supplémentaires. Pour les personnes morales également, un développement très réjouissant de 542'505 francs, soit 36,4%, est relevé. M. OERTIG rappelle que la Réforme fiscale concernant les entreprises est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; elle est très bénéficiaire pour la commune de Marly.

L'évolution du rendement d'impôt sur le revenu est la suivante :

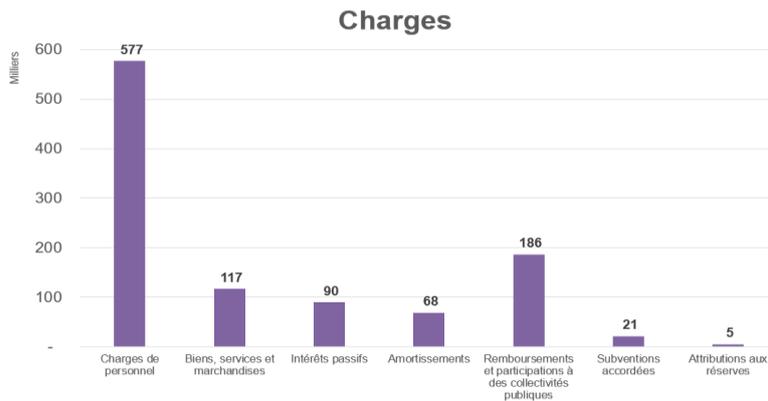


Pour ce qui est de l'évolution du rendement total des impôts ordinaires, M. OERTIG présente le slide suivant :

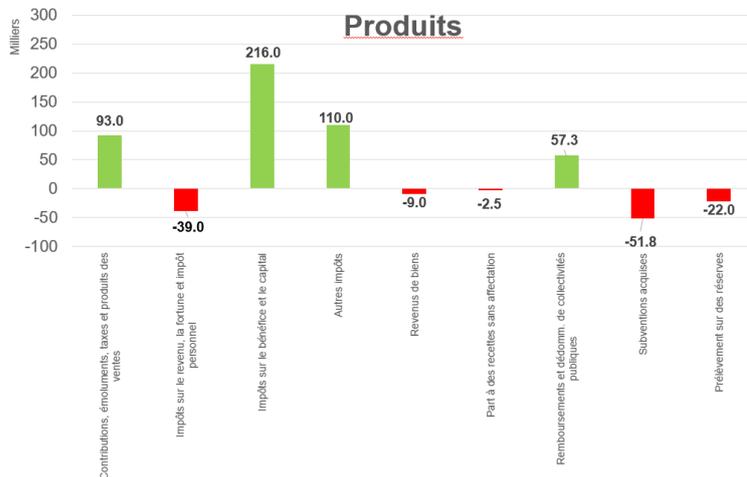


Là aussi, M. OERTIG constate qu'au niveau des personnes physiques, Marly est passée de 22.1 millions en 2016 à 23.2 millions en 2018, donc 1.1 million de plus. On voit également une évolution intéressante par rapport aux personnes morales. M. OERTIG pense qu'on peut être moyennement optimiste pour les prochaines années.

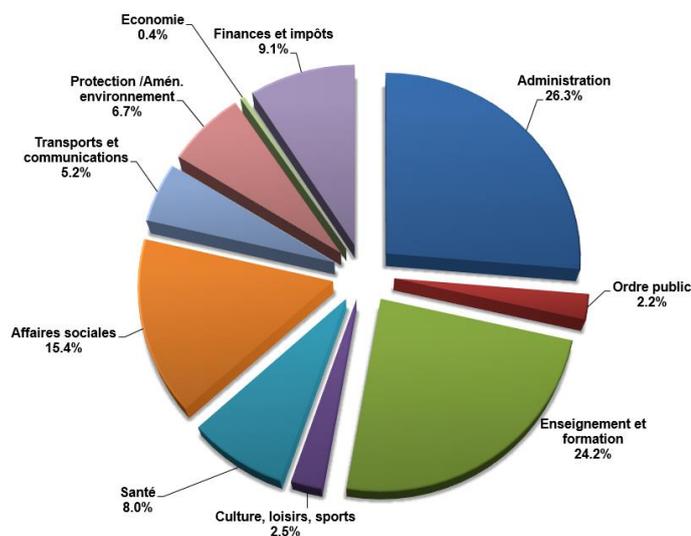
M. OERTIG commente les écarts principaux entre le budget 2021 et le budget 2020, pour ce qui est des charges, qui s'établissent ainsi :



Il poursuit avec les produits :



M. OERTIG présente la répartition des charges du budget 2021 :



Il poursuit en commentant le budget des investissements 2021 :

Dépenses	25'215'765
Dont messages déjà votés, reports	13'406'765
<b>Messages 2021 à approuver</b>	<b>11'809'000</b>
Recettes	215'000
<b>Investissements nets</b>	<b>25'000'765</b>

Sur sa demande, M. OERTIG précise que l'ensemble des chefs de services ont fait un état succinct de ces messages votés, au niveau des dépenses actualisées.

M. OERTIG présente le détail par dicastère de ce budget des investissements :

Investissements nets : en milliers de francs	Budget 2021 Total	Dont nouveaux investissements nets 2021 - soumis vote
Administration	172'000	-
Ordre public	-	-
Enseignement et formation	9'213'760	8'578'000
Culture, loisirs, sports	264'000	250'000
Santé	-	-
Affaires sociales	26'000	-
Transports et communications	7'758'775	1'205'000
Protection et aménagement environnement	7'309'230	1'370'000
Economie	-	-
Finances et impôts	257'000	191'000
<b>Investissements nets</b>	<b>25'000'765</b>	<b>11'594'000</b>

Pour terminer, M. OERTIG résume les investissements principaux 2021 :

### Messages 08-20 à 27-20

<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>8'578'000</b>
• 3ème centre scolaire   Etude suite et réalisation	8'000'000
Budget total Fr. 34'800'000.-	
• Centre scolaire de Cité - Concours/études d'avant-projet	250'000
• Raccordement au chauffage à distance   Grand-Pré	88'000
• Rénovations diverses sur bâtiments scolaires	240'000
<b>Bâtiments communaux</b>	<b>561'000</b>
<b>Installations sportives et autres</b>	<b>250'000</b>
<b>Travaux routiers</b>	<b>1'170'000</b>
<b>Revitalisation de la Gérine, crédit d'étude</b>	<b>500'000</b>
<b>Eau, épuration : canalisations et travaux</b>	<b>525'000</b>
<b>Achats véhicules</b>	<b>225'000</b>
<b>Totaux</b>	<b>11'809'000</b>

M. Frédéric TSCHANNEN, rapporteur de la Commission financière, présente **Préavis de la Commission financière** le rapport sur ce message 07-20 :

#### « Préambule

En date du 24.11.2020, une délégation de la Commission financière a pu s'entretenir avec le Conseil communal sur les budgets de fonctionnement et

des investissements 2021. Elle a en outre analysé avec attention les indicateurs financiers relatifs à la Commune reçus du Service des communes.

### **Budget de fonctionnement 2021**

La Commission relève en particulier :

- Le budget de fonctionnement se solde avec un déficit envisagé de CHF 415'186.- (pour rappel, le budget 2020 se composait d'un bénéfice de CHF 296'925.-).
- Bien que nous constatons une augmentation des recettes de CHF 351'989.- par rapport au budget précédent, l'augmentation attendue des charges de fonctionnement de CHF 1'064'100.- en comparatif avec le budget 2020 tire ce nouveau résultat budgété à la baisse.
- Cette augmentation de charges est notamment due aux éléments suivants :
  - Globalement, les charges nettes sur tous les postes sont à la hausse, à l'exception des deux chapitres Culture, loisirs et sports et Affaires sociales.
  - Les pourcents d'augmentation comparatifs les plus élevés par rapport au précédent budget se rapportent aux natures de postes intérêts passifs et charges du personnel. Les amortissements sont bien sûr également en nette augmentation.
- Le chapitre « Finances et impôts » qui porte une grande partie de l'augmentation des recettes, comprend une progression de 0.10% par rapport au budget 2020.

Bien que les résultats budgétaires 2020 nous aient tous réjouis, nous étions sur la retenue quant à leur évolution dans le temps. Nous constatons dès lors qu'une année après, ceci se confirme. Dans ce sens, nous recommandons au Conseil communal, tout comme les années précédentes, de porter une attention particulière à la gestion des coûts de fonctionnement de la Commune mais aussi au thème de la promotion sur son territoire, en lien avec la fidélisation et la promotion des personnes morales et des citoyens.

### **Budget des investissements 2021**

La Commission relève en particulier :

- Les messages relatifs au budget des investissements totaux pour 2021 représentent des dépenses brutes pour MCHF 25.2, elles étaient à titre comparatif de MCHF 19.7 au budget 2020.
- Les encaissements estimés, de plus de kCHF 200, sont très similaires au budget 2020.

- *En tenant compte des objets déjà votés et en cours, le total des dépenses soumises à approbation pour 2021 se montent à MCHF 11.809 (MCHF 4.5 budget 2020), avec un message à investissements majeurs, le 3<sup>ème</sup> centre scolaire.*
- *De ces messages soumis au vote, CHF 11.699 seront financés par des emprunts.*

*Dans un esprit toujours de prudence et d'allocation des ressources aux investissements prioritaires et nécessaires, nous encourageons le Conseil communal à poursuivre sa recherche de priorisation en matière d'investissements.*

### **Position de la Commission financière**

*En s'appuyant sur ces réflexions, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 7-20 relatif au budget de fonctionnement et des investissements de la Commune de Marly pour l'année 2021 ».*

#### ➤ **Examen du budget de fonctionnement**

La Présidente passe en revue le budget de fonctionnement 2021, page par page, chapitre par chapitre. Elle demande que soit précisé clairement le numéro du compte lors de chaque intervention.

**Intervention de la  
Présidente**

#### Chapitre 0 – Administration, pages 4 à 5

Pas de remarque.

#### Chapitre 1 – Ordre public, pages 6 à 8

Pas de remarque.

#### Chapitre 2 – Enseignement et formation, pages 9 à 11

Pas de remarque.

#### Chapitre 3 – Culture, loisirs et sports, pages 12 à 14

Pas de remarque.

#### Chapitre 4 – Santé, pages 15 et 16

Pas de remarque.

#### Chapitre 5 – Affaires sociales, pages 16 à 18

Pas de remarque.

#### Chapitre 6 – Transports et communications, pages 18 et 19

Pas de remarque.

#### Compte 65.365.02 – Achat de cartes journalières CFF, page 19

#### Compte 65.436.00 – Vente de cartes journalières CFF, page 19

**Intervention de  
D. MOLLARD**

M. Daniel MOLLARD (PS) constate que le Conseil communal a pris la décision de diminuer le nombre de cartes journalières de 10 à 8, en se basant sur le fait qu'en 2019 il y a eu 130 cartes invendues, soit 3,56%, sur un total de 3650.

Cela représente 96,44% de cartes vendues. En 2018, il rappelle que 97,67% de cartes ont été vendues et 85 cartes invendues (2,33%).

N'est-ce pas un magnifique résultat ? Car ces chiffres montrent que la commune a un haut pourcentage de vente de ces cartes. Le léger déficit de ces cartes est clairement une conséquence du prix de vente trop bas.

En effet, même en vendant toutes les cartes à Fr. 40.- (365x40), ce qui représente un total de Fr. 14'600.- par abonnement, on ne couvre pas le prix d'achat de Fr. 14'000.-, car on doit inclure en plus la TVA de 7,7% à hauteur de Fr. 1'124,20, ce qui fait un coût total de Fr. 15'124,20 par abonnement.

Lors du Conseil général du 7 décembre 2016, M. MOLLARD avait fait une proposition de vendre la carte à Fr. 42.- au lieu de Fr. 38.- dès 2017, ceci suite à l'augmentation du prix d'achat cet abonnement de Fr. 13'300 à Fr. 14'000.-.

Le Conseil communal n'a pas retenu cette proposition et a fixé le prix de vente à Fr. 40.- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Cette diminution du nombre de cartes disponibles irait dans le sens contraire de ce que l'on désire : promouvoir les transports publics.
- Les cartes sont utilisées pour des voyages en Suisse, ce qui est profitable à notre économie du tourisme.
- Avec la construction de nouveaux logements, la vente de cartes va augmenter.

Sur la base de ces arguments, le groupe PS propose de garder les 10 cartes journalières commune. Si cette proposition est acceptée, il faudra modifier les montants des 2 comptes suivants :

Compte 65.365.02 : passer à Fr. 130'169.- (résultat de 2019)

Compte 65.436.00 : passer à Fr. 129'770.- (résultat de 2019).

M. MOLLARD remercie l'assemblée pour son attention et, pour le bien de la population, le groupe PS l'encourage à accepter cette modification budgétaire.

M. Jean-Marc BOECHAT salue le défenseur ardu des chemins de fer en la personne de M. MOLLARD et apprécie beaucoup son aide. Il se trouve que la décision de diminuer le nombre de cartes a été prise sur deux facteurs. Le premier concerne la situation de 2020 qui a été assez pénible au niveau des ventes de cartes, puisque les voyages en transports publics ont été interdits et que dans la crise Covid actuelle cela est assez déconseillé. On se trouve donc dans une situation en 2020 où la vente de cartes accuse un déficit relativement élevé. Le second facteur qui entre en jeu est la possibilité d'acheter des billets dégriffés, ce qui a aussi encouragé certaines personnes à prendre ces billets plutôt qu'une carte journalière. Le Conseil communal est

***Intervention du  
Conseil communal***

toutefois bien conscient que dès le moment où la commune dépasse 10'000 habitants, ce qui devrait arriver relativement rapidement, elle aura de toute façon droit à 10 cartes au niveau CFF. Aujourd'hui, avec la population de Marly, M. BOECHAT précise qu'on aurait droit à 5 cartes. Marly a bénéficié pendant longtemps de la situation acquise, et donc de 10 cartes, séparées en deux, 8 d'un côté et 2 de l'autre. Il a donc été décidé de renoncer à ce deuxième abonnement de 2 cartes journalières et d'en conserver 8.

Mme Séverine LAGO demande à M. Daniel MOLLARD (PS) s'il maintient sa proposition ; M. MOLLARD répond par l'affirmative. **Intervention de la Présidente**

**Au vote, la proposition de M. Daniel MOLLARD (PS) d'augmenter l'achat de cartes journalières de 8 à 10 et d'influencer les comptes de fonctionnement n° 65.365.02 et passer à Fr. 130'169.-, et n° 65.436.00 et passer à Fr. 129'770.-, est refusée par 24 voix contre 20. Décision**

Chapitre 7 – Protection aménagement et environnement, pages 20 à 22

Pas de remarque.

Chapitre 8 – Economie, page 23

Pas de remarque.

Chapitre 9 – Finances et impôts, pages 24 à 26

Pas de remarque.

Charges et produits par nature, pages 28 à 31

Pas de remarque.

Budget 2021 résultats généraux – compte de fonctionnement récapitulatif, pages 1 à 3

Pas de remarque.

**La Présidente soumet au vote le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté par le Conseil communal selon le message 07-20, qui est accepté à l'unanimité. Décision**

➤ **Examen et adoption du budget d'investissement 2021**

**Message 08-20 – Rénovation des bâtiments communaux et scolaires**

**Intervention de la Présidente**

Mme LAGO constate qu'il n'y a pas de non-entrée en matière.

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité, pour cette dépense de 300'000 francs financée par un emprunt.

**Préavis de la Commission financière**

**La Présidente soumet au vote le message 08-20 relatif à la rénovation des bâtiments communaux et scolaires, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté par 42 voix contre 2. La dépense de 300'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. Décision**

**Message 09-20 – Suite des études et réalisation d'un 3<sup>e</sup> centre scolaire*****Intervention de la  
Présidente***

Mme LAGO relève qu'il n'est pas usuel de faire intervenir, pour la présentation des messages d'investissement, les architectes relatifs à l'objet soumis au vote. Néanmoins, le règlement du Conseil général donne la possibilité de le faire, pour autant que le Conseil général y donne son approbation. Mme LAGO soumet dès lors la proposition suivante : acceptez-vous que la parole soit donnée aux architectes des Bureaux Ruffieux-Chehab SA et Teckne SA pour la présentation de ce message ?

**Au vote, cette proposition est acceptée à la majorité évidente.*****Décision***

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que des études sur les besoins scolaires ont été faites dès 2017. Ces études portaient sur la projection démographique mais aussi de la population scolaire jusqu'en 2030 et 2040. Suite au développement de plusieurs zones sur le territoire de la commune, la Commission des bâtiments et le Conseil communal ont élaboré une stratégie d'augmentation des structures scolaires qui est décrite dans le présent message. En décembre 2018, le Conseil général avait reconnu la nécessité de se pencher sur le problème de la construction d'un 3<sup>ème</sup> centre scolaire et avait donné le feu vert à l'organisation d'un concours.

***Intervention du  
Conseil communal***

Le choix de la construction d'un 3<sup>ème</sup> centre scolaire à la rte du Château d'Eau a été légitimé pour les raisons suivantes :

- augmentation de la population dès fin 2022 ;
- une répartition harmonieuse des élèves sur le territoire de la commune ;
- le fait de ne pas construire des centres scolaires trop grands ;
- réduire si possible le temps de trajet domicile – école ;
- éviter le plus possible la traversée de la route cantonale par les élèves.

A cet effet, un concours d'architectes a été organisé en octobre 2019. Le gagnant a été le Groupement Ruffieux-Chehab Architectes SA + Tekhne SA à Fribourg. Le Conseil communal est très satisfait de cette collaboration qui permet déjà de présenter un projet enthousiasmant et très abouti.

Les principales raisons du choix du jury pour ce projet peuvent être décrites comme suit :

- Ce projet satisfait pleinement aux exigences en matière d'enseignement scolaire. Les instances concernées ont pu faire leur appréciation afin de valider ce choix qui permet un enseignement harmonieux, pratique et fonctionnel, tant pour les élèves que pour le corps enseignant.

- Une large utilisation du bois a séduit le jury.
- Une implantation judicieuse des 3 bâtiments, utilisant à bon escient la topographie du terrain et distinguant l'école enfantine, le primaire et le volet sportif avec une cour intérieure a également été un critère déterminant.
- Le projet n'est pas luxueux mais octroie des conditions d'enseignement optimales pour de longues années.
- Aspect non négligeable, une possibilité d'extension est bien présente.
- Avant de connaître le gagnant, les membres du jury avaient déjà relevé que le réalisateur de ce projet connaissait bien les besoins scolaires.

Tous ces critères ont donc débouché sur le choix de ce projet. Le rapport du jury est d'ailleurs éloquent. La volonté du Conseil communal de disposer d'infrastructures modernes, non luxueuses et parfaitement adaptées aux méthodes pédagogiques en vigueur a donc été respectée et le corps enseignant disposera de moyens performants pour l'enseignement et la formation des degrés primaires.

S'il est indéniable que le montant demandé est conséquent, M. HELBLING relève qu'il est tout à fait en relation avec la qualité de ce projet. Dans la commune, plusieurs bâtiments souffrent du poids des ans. En vue du développement démographique prévu, le Conseil communal a encore une fois dû privilégier le domaine scolaire, ce qui se comprend parfaitement. M. HELBLING ne peut donc que fortement encourager à accepter cet investissement pour le bien des générations futures, en précisant que la mise à l'enquête de ce projet est prévue pour le vendredi 11 décembre 2020.

M. HELBLING passe la parole aux représentants du bureau d'architectes Ruffieux-Chehab qui donneront les explications détaillées sur les coûts et leur répartition par CFC. Il cède donc le micro à Mme Colette Ruffieux-Chehab et M. Yann Christen, en précisant que chacun aura par la suite tout loisir de poser des questions.

Mme Colette Ruffieux-Chehab rappelle brièvement les grandes lignes du projet du Centre scolaire Château d'Eau. Le Bureau d'architectes a compris, lors de la dernière séance, que la présentation des coûts méritait d'être précisée.

Pour revenir aux propos de M. le Syndic, dans le cadre des projets et constructions scolaires que le Bureau Ruffieux-Chehab a expérimentés, elle présente la dernière école primaire construite à Ursy en août 2018. Cette réalisation lui a permis d'approfondir l'expérience de la construction en bois.

***Présentation du Bureau  
Ruffieux-Chehab***

C'est précisément cette connaissance qui a été mise à profit pour le projet que développé pour l'école à Marly.



Dernière école réalisée : Ecole primaire et enfantine, Ursy (FR), 2018

En précisant que le centre scolaire du Château d'Eau aura naturellement sa propre identité, Mme Ruffieux-Chehab en vient aux grandes lignes du projet.

Centre scolaire Château-d'Eau  
**Programme de construction**

**Programme scolaire**

16 salles de classe (1 à 8 H)  
 4 salles d'activités créatives  
 6 salles d'appui  
 1 salle de psychomotricité  
 1 salle des maîtres  
 Locaux administratifs/service  
 Locaux techniques  
 Halle de sport double

Préau école  
 Place de jeux  
 Terrain engazonné  
 Parking  
 Aire de dépose minibus\*  
 Abris vélos

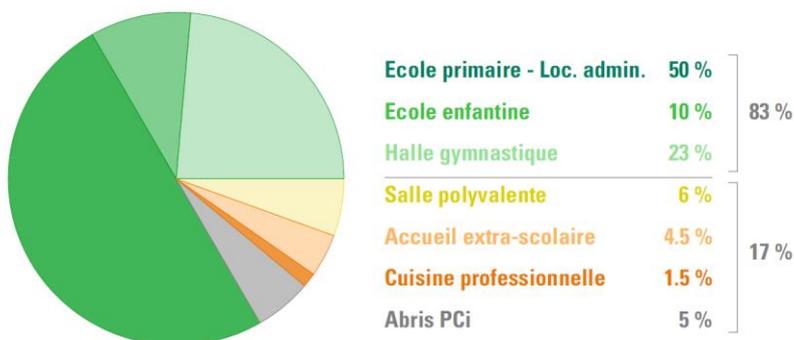
**Programme extra-scolaire**

Accueil extra-scolaire (50-60 places)  
 Cuisine professionnelle\* (prod. 150 repas/jour)  
 Salle polyvalente  
 Abris de protection civile (360 places)  
 Locaux annexes et techniques\* (cuisine prof.)

Parc et cheminements\*  
 Aire livraisons\*

Sur la colonne de gauche figure le programme scolaire correspondant à deux filières de classes, une halle de gymnastique double, et des aménagements scolaires attenants ; sur la colonne de droite, le programme extrascolaire composé d'un accueil extrascolaire, d'une cuisine professionnelle pour la production de 150 repas, de ses locaux annexes et techniques, d'une salle polyvalente pour environ 120 places assises, d'un abri de protection civile de 360 places, de l'aménagement d'un parc et des liaisons piétonnières, telles que prévues dans le nouveau plan d'aménagement local. Les astérisques concernent les points rajoutés au programme initial du règlement-programme du concours d'architecture.

La répartition des surfaces par affectation est la suivante :



Le programme scolaire, en vert, représente 83% des surfaces, soit 50% pour l'école primaire, 10% pour l'école enfantine et 23% pour la halle double. Le solde des surfaces comprenant la salle polyvalente, l'accueil extrascolaire, la cuisine professionnelle et abris PC, est d'un total de 17%.

L'option de trois bâtiments définissant un espace de vie central a paru évidente dans un site caractérisé par une double déclivité et par la présence de maisons individuelles à petite échelle.



Cette option a par ailleurs été relevée et appréciée par le jury du concours et le maître de l'ouvrage lors du jugement du concours, notamment parce qu'elle offre un lieu de rencontre privilégié pour les habitants et un espace de référence pour les enfants.

La cour de récréation offre un espace protégé par les bâtiments pour les enfants.

Elle permet d'accueillir des manifestations en plein air, en lien et dans le prolongement des espaces à affectation collective des rez-de-chaussée.

Elle donne accès à la galerie surplombant la salle de gymnastique double.



Très tôt, le Bureau d'architectes a opté pour une construction en bois, pour son côté chaleureux et doux, propice à l'enseignement de l'enfant. Le projet prévoit de valoriser la filière du bois provenant des forêts de la région. Ce circuit court, local et écologique, permet de maîtriser l'ensemble de la chaîne de production, depuis l'abattage jusqu'à la pose de la charpente.

La cour de récréation donne également accès au foyer et à la salle polyvalente au rez de l'école primaire.



Le projet présente une structure simple et rationnelle basée sur une trame répétitive et donc économique. Cette dernière qualité a été relevée dans le rapport du jury dans lequel figurait un économiste de la construction.

Enfin, la cour de récréation donne accès à l'accueil extrascolaire et aux classes enfantines.



Le bois est thermiquement meilleur que le béton. Avec l'utilisation de briques d'argiles crues et les parois en bois d'épicéa à l'intérieur des classes, la matérialité agit comme un régulateur d'humidité et de chaleur et s'inscrit dans le modèle écologique et recyclable de Minergie P Eco. Ces matériaux naturels ne nécessiteront pas, contrairement aux revêtements de surfaces appliqués usuellement, de maintenance ou d'entretien lors de l'exploitation des bâtiments.

Mme Ruffieux-Chehab poursuit avec la présentation de différents plans :

Plan 1:200 rez supérieur agrandi



La cour, les préaux respectifs, la place de jeux pour les plus petits, les espaces aux fonctions publiques, le foyer et la salle polyvalente, en lien avec la cour d'accueil.

Plan 1:200 étage



Le choix d'une structure en bois permet la mise en place d'une trame régulière simple. Elle induit une mise en œuvre rapide. La logique du système constructif permet aisément de réaliser une extension future



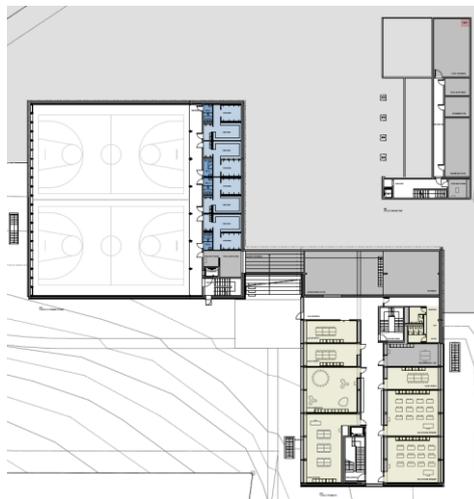
pour un équivalent de 8 classes en profitant des distributions et des escaliers existants. Le chantier d'extension pourra se réaliser sans perturber la vie scolaire. Dans l'objectif d'une économie de moyens, le nombre d'escaliers se limite à celui exigé par les normes incendie en cas d'évacuation et sont utilisés comme voies d'escaliers principales.

#### Plan 1:200 2<sup>ème</sup> étage

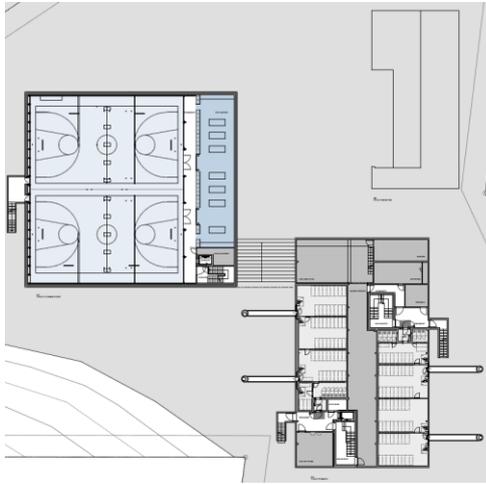
Le plan du deuxième étage est similaire à celui du premier, par mesure de rationalité.

#### Plan 1:200 étage inférieur

Le projet tire parti de toutes les surfaces hors terre et s'adapte naturellement à la topographie particulière du site.



Toute la conception des techniques et distribution des fluides a été rationalisée. Des gaines verticales de part et d'autre du couloir central sont reliées horizontalement au sous-sol.



Le local technique a une position centrée, à proximité des techniques de la salle de gymnastique double et de la cuisine professionnelle.

Mme Ruffieux-Chehab indique qu'avec ses associés Tekhne SA, le Bureau d'architectes a travaillé en étroite collaboration avec une équipe d'ingénieurs civils et spécialisés pour développer et préciser le projet définitif et établir la calculation du devis de manière précise et solide. Une quinzaine de séances de coordination à ce jour ont permis d'intégrer toutes les contraintes et de mener à bien le projet dans un souci de cohérence et d'économie de moyens. Le travail accompli par l'ensemble du team d'étude représente à ce jour près de 10'000 heures de travail.

Aujourd'hui, le projet est prêt pour la mise à l'enquête.

Pour ce qui est des objectifs de la construction, M. Yann Christen relève que le concept des installations techniques répond aux exigences du label Minergie P et favorise les économies d'énergie avec :

- un raccordement au chauffage à distance ;
- une centrale solaire photovoltaïque (exigences supérieures - Minergie A) ;
- une enveloppe thermique de haute qualité ;

Ce concept technique est complété par le label Minergie ECO qui prévoit entre autres :

- de favoriser la santé dans le bâtiment, le confort d'utilisation et la durabilité de la construction ;
- d'offrir la possibilité d'une extension future ;

- d'utiliser des matériaux locaux à faible énergie grise, en l'occurrence le bois pour la construction des bâtiments.

Plusieurs étapes ont été nécessaires pour la calculation du devis général :

- Il s'agit avant tout d'un travail d'équipe mené par l'ensemble des spécialistes.
- Des métrés ont été effectués (calcul de quantités pour chaque matériau).
- Les prix appliqués proviennent de bases de données (prix du marché, issus de projets similaires).
- Ces prix sont complétés par des demandes d'offres budgétaires et une estimation de l'ensemble des frais, taxes et émoluments.
- Enfin, la vérification des données en vue de l'élaboration d'un document de synthèse a été réalisée.

Au final, l'objectif est d'obtenir un devis général complet, étayé, correspondant à des bâtiments entièrement équipés.

Le devis général est donc un récapitulatif de l'ensemble des coûts, à +/- 10% comme le prévoit, à ce stade avancé des études, la Société suisse des ingénieurs et architectes. Le montant total de l'opération, devisé à 34,8 millions de francs, comprend l'ensemble des coûts de construction : travaux préparatoires, construction des bâtiments, équipements d'exploitation, aménagements extérieurs, frais et taxes, mobilier et équipements. Après déduction des diverses subventions, estimées à Fr. 1'820'000.-, il demeure un coût d'investissement de Fr. 32'980'000.-.

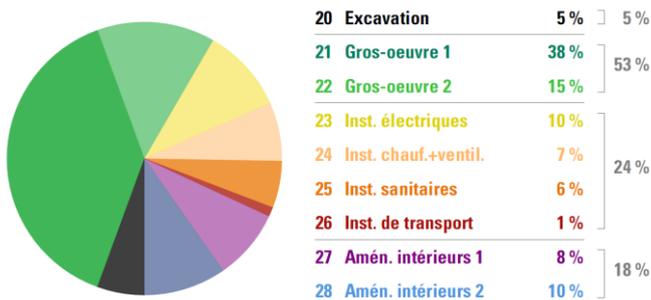
Coût total de l'opération	HT	TTC
CFC 1 Travaux préparatoires	chf 1'293'208.-	chf 1'392'785.-
<b>CFC 2 Bâtiment</b>	<b>chf 24'860'070.-</b>	<b>chf 26'774'296.-</b>
CFC 3 Equip. exploitation	chf 521'041.-	chf 561'161.-
<b>CFC 4 Amén. ext.</b>	<b>chf 2'260'249.-</b>	<b>chf 2'434'287.-</b>
CFC 5 Frais secondaires et taxes	chf 1'246'455.-	chf 2'722'765.-
Divers et imprévus (5 %)	chf 1'281'646.-	
<i>CFC 8 Crédit d'étude</i>	<i>- chf 881'151.-</i>	<i>- chf 949'000.-</i>
CFC 9 Mobilier	chf 1'724'611.-	chf 1'857'406.-
<b>Total</b>	<b>chf 32'306'128.-</b>	<b>chf 34'800'000.-</b>

*Estimation subventions cantonales*

*- chf 1'820'000.-*

*chf 32'980'000.-*

La répartition des coûts dans le CFC 2 bâtiment est la suivante :



M. Yann Christen détaille la répartition des surfaces aménagées (CFC 4) :



avec, en gris, les aménagements répondant aux besoins scolaires (cour de récréation, jeux et parking), qui représentent 22% ; en vert, ceux liés au parc et aux cheminements qui représentent 78% des surfaces aménagées.

Pour répondre à la question posée lors de la précédente présentation du projet, M. Yan Christen précise les points suivants. Lors du lancement du concours, le coût de construction du CFC 2 Bâtiment avait été évalué par l'organisateur à 21,3 millions de francs hors taxes. Les aménagements extérieurs, quant à eux, étaient estimés à 1,2 million de francs. A noter qu'il s'agissait d'aménagements extérieurs imputables à l'école uniquement, auxquels se sont ajoutés par la suite les aménagements du parc et des cheminements, tels qu'illustrés dans le schéma précédent.

**C. Annexes au programme**

**16\_Détermination de la somme globale des prix**

Calcul approximatif du cube SIA 416 et du montant des prix:

CFC 2, Bâtiment	32'700m <sup>3</sup> x 650.- = 21'300'000.-
01 Abri PC	1'750m <sup>3</sup>
02 Salle de sport	13'050m <sup>3</sup>
03 Bâtiment scolaire	16'500m <sup>3</sup>
04 Accueil ES	1'400m <sup>3</sup>
CFC 4, Parking et cour de récréation	4000m <sup>2</sup> x 300.-/m <sup>2</sup> = 1'200'000.-

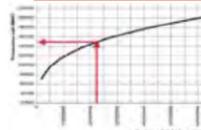
Total CFC 2 et 4, coût déterminant HT, arrondi

**Fr. 22'500'000.- HT.**

Selon le tableau SIA 142i-103- de juin 2015, il en résulte un montant de:

**Fr. 150'000.- HT. (Facteur 1, pour des concours à un degré)**

Ce calcul ne sert qu'à déterminer la somme globale des prix et ne doit pas être confondu avec le budget d'investissement, qui devra considérer des coûts au-delà des CFC 2 & 4.



Comme l'indique précisément en bas de page cet extrait de l'annexe au programme du concours, ces montants ne doivent en aucun cas être confondus avec le budget d'investissement, qui considère, lui, l'ensemble des coûts de construction.

En effet, les coûts de construction ne doivent pas uniquement considérer le bâtiment et les aménagements extérieurs. Ils doivent également comprendre les éléments suivants, qui sont absolument indissociables du projet : les travaux préparatoires (CFC 1), les équipements d'exploitation (CFC 3), les aménagements extérieurs dans leur ensemble (CFC 4), les frais secondaires et taxes (CFC 5) qui comprennent, selon l'usage, une réserve pour divers et imprévus, et enfin, le mobilier et les équipements (CFC 9).

Comparatif coût total opération HT	Estim. concours	Projet définitif
CFC 1 Travaux préparatoires	chf 1'293'208.-	chf 1'293'208.-
CFC 2 Bâtiment	chf 21'300'000.-	chf 24'860'070.-
CFC 3 Equip. exploitation	chf 521'041.-	chf 521'041.-
CFC 4 Amén. ext.	chf 2'260'249.-	chf 2'260'249.-
<i>Ecole</i>	<i>chf 1'200'000.-</i>	<i>chf 1'200'000.-</i>
<i>Parc et cheminements</i>	<i>chf 1'060'249.-</i>	<i>chf 1'060'249.-</i>
CFC 5 Frais secondaires et taxes	chf 1'246'455.-	chf 1'246'455.-
Divers et imprévus (5 %)	chf 1'281'646.-	chf 1'281'646.-
CFC 8 Crédit d'étude	- chf 881'151.-	- chf 881'151.-
CFC 9 Mobilier	chf 1'724'611.-	chf 1'724'611.-
<b>Total</b>	<b>chf 28'746'059.-</b>	<b>chf 32'306'128.-</b>

**+ 12 %**

Sur le tableau comparatif ci-dessus apparaît dans la seconde colonne l'estimatif des coûts du concours (en bleu), complétée par tous les postes à considérer pour avoir une enveloppe complète des coûts de construction. Dans la 3<sup>ème</sup> colonne, sont mentionnés les montants du devis général, cette fois-ci hors taxes afin d'en permettre la comparaison avec les estimations du concours qui étaient hors taxes. En définitive, il apparaît que le coût du projet définitif est 12% plus élevé que les estimations du concours. Cet écart de 12% est nettement inférieur aux +/- 25% admis usuellement par la SIA dans le cadre d'une estimation sommaire, telle que celle réalisée à l'occasion du lancement d'un concours d'architecture.

En parallèle à l'élaboration du devis général, M. Christen explique qu'une étude statistique a été menée afin de vérifier où se situaient les coûts du projet Château-d'Eau par rapport à celui de dix autres écoles récentes réalisées en Suisse, et notamment dans le canton de Fribourg.

<b>Objet</b>	<b>Année</b>	<b>Coût/m<sup>3</sup> CFC 2 TTC</b>	<b>Coût/m<sup>2</sup> CFC 2 TTC</b>
<b>Marly, Château-d'Eau (FR)</b>	<b>2020</b>	<b>CHF 650.-</b>	<b>CHF 3'043.-</b>
Estimation concours Marly	2019	CHF 700.-	-
Ursy (FR)*	2018	CHF 788.-	CHF 2'941.-
Granges-Paccot (FR)	2017	CHF 613.-	CHF 2'967.-
Avry (FR)*	2015	CHF 706.-	CHF 2'715.-
Pfingstweid (ZH)	2019	CHF 738.-	CHF 3'393.-
Schauenberg (ZH)	2019	CHF 630.-	CHF 3'206.-
Meyrin (GE)	2018	CHF 763.-	CHF 3'525.-
Rapperswil-Jona (SG)	2017	CHF 638.-	CHF 3'277.-
Engelberg (OW)*	2015	CHF 766.-	CHF 3'255.-
Pfungen (ZH)*	2014	CHF 650.-	CHF 2'467.-
Delémont (JU)*	2012	CHF 803.-	CHF 3'040.-
<b>Moyenne</b>		<b>CHF 710.-</b>	<b>CHF 3'079.-</b>

\* Projets ne comprenant pas de halle de gymnastique

La moyenne des prix de cette comparaison s'élève à Fr. 710.-/m3 et environ Fr. 3'100.-/m2 de surface de plancher.

Cette étude a permis de vérifier que le projet, par ses coûts unitaires (prix au m3 et prix au m2) se situe tout à fait dans la moyenne, avec un prix TTC au m3 de Fr. 650.- et au m2 de Fr. 3'000.- environ. Enfin, il est à noter que le coût par m3 du projet pour le CFC 2 bâtiment est inférieur de 8% à celui estimé lors du concours (qui était de Fr. 700.- TTC).

En ce qui concerne le planning prévisionnel, M. Christen rappelle que le dossier de mise à l'enquête est prêt, il ne reste plus qu'à le publier, le 11 décembre prochain, en cas d'approbation du crédit de construction par le Conseil général.

Une fois le permis de construire en force, le chantier pourra être ouvert, pour une durée des travaux estimée à environ 24 mois.

Pour terminer, M. Yann Christen indique que le projet présenté est un projet abouti, qui répond entièrement aux exigences du programme du concours établi par la commune de Marly, sans luxe particulier. Seul le bois, par sa nature et sa matérialité, constitue l'expression et l'identité du centre scolaire.

La Commission financière, par M. Frédéric TSCHANNEN, donne le préavis suivant :

**Préavis de la  
Commission financière**

#### « **Préambule**

*La planification prévue pour le troisième centre scolaire prévoit une ouverture pour la rentrée 2023 et, afin de s'assurer la tenue de cet échancier, les travaux doivent débuter au début du printemps 2021. C'est pour cette raison que le Conseil communal soumet au Conseil général cette demande de crédit basée sur l'élaboration du devis des architectes et les études statistiques.*

### **Approfondissement de la Commission financière**

*Un certain nombre de questions ont été adressées au Conseil communal sur cet objet, notamment sur la différence de coûts entre le montant pris en compte pour le concours en 2018, qui était de l'ordre de CHF 21'300'000, et le montant total demandé en 2020 de CHF 34'800'000, ainsi que par rapport à la planification financière. Des éléments comparatifs d'autres ouvrages de ce type ont également été demandés.*

### **Conclusion**

*La Commission financière préavise positivement à la grande majorité le Message no 09-20 et dès lors d'autorisation de dépenser CHF 34'800'000 TTC, montant financé par un emprunt, avec des subventions attendues pour CHF 1'820'000 ».*

M. Claude BIELMANN (MV) est interpellé par le crédit demandé pour la réalisation de ce 3<sup>ème</sup> centre scolaire et souhaite obtenir des éclaircissements sur le très important dépassement des coûts pour sa réalisation. Il rappelle que, lors de la séance du Conseil général du 10 octobre 2018, M. Achille Deillon, architecte, a donné une estimation des coûts pour l'étude et la réalisation de Fr. 24 millions hors TVA. M. BIELMANN a souhaité savoir lors de cette présentation si, dans les crédits de procédure annoncés, il avait été tenu compte de l'économie de la construction. M. Deillon avait répondu qu'il est effectivement important, lorsqu'on organise un concours, que l'aspect du coût soit pris en compte. M. BIELMANN cite : « *Il est effectivement nécessaire de prendre en compte cet élément-là et de faire attention à ne pas adjuger un projet qu'on ne peut pas s'offrir. M. Deillon rejoint complètement l'analyse de M. Bielmann sur ce point* ».

**Intervention de  
C. BIELMANN**

En lisant les documents complémentaires envoyés le 20 novembre par M. Nicolas Gex, Secrétaire communal, M. BIELMANN n'a rien trouvé dans le programme du concours qui demande aux bureaux d'architectes participant à ce concours de prendre en compte le coût de la construction. Dans les critères de jugement, il est juste mentionné dans le critère « Économie du projet et développement durable » : qualité de la première conception constructive, **économie du projet** et développement durable.

Pourquoi le bureau A815, chargé de l'organisation du concours, n'a-t-il pas mentionné que le coût de la réalisation était un des critères de jugement ?

A-t-il été informé de prendre en compte ce critère ?

Dans le rapport et la critique du jury, il est mentionné, pour le projet Ruffieux–Chehab, que : « *le jury relève la qualité et la précision du projet qui parvient*

également à se situer dans la moyenne des mètres cubes contrôlés. La simplicité apportée aux typologies et l'économie générale des moyens associés à des richesses fonctionnelles et spatiales, constituent des atouts décisifs face aux futurs enjeux économiques ». Il apparaît donc que le critère du coût a été marginal.

M. BIELMANN précise qu'il n'est pas contre la réalisation de ce 3<sup>ème</sup> centre scolaire, mais il souhaite avoir des explications écrites sur cet important dépassement de budget. Il demande le report de la votation sur ce message à une autre séance du Conseil général.

En cours de planification, M. Walter SCHOOP (PLR) relève qu'il est apparu que les données du concours, essentiellement en matière de hauteur de bâtiments, ne respectaient pas le plan d'aménagement local qui est aujourd'hui en vigueur, c'est-à-dire les fameux 15 mètres de hauteur. Ceci a obligé le Conseil communal d'augmenter la hauteur à 18 mètres de cette zone durant l'enquête publique qui vient de se terminer pour le PAL. M. SCHOOP souhaite donc savoir s'il y a eu des oppositions par rapport à cette hauteur de 18 mètres, modification du plan d'aménagement qu'il juge importante, ce qui évidemment compliquerait beaucoup l'obtention d'un permis de construire pour cette nouvelle école. Selon M. SCHOOP, cet élément est très intéressant, en plus de celui du coût.

**Question de  
W. SCHOOP**

M. Jean-Marc BOECHAT répond qu'il n'y a pas d'opposition sur les 18 mètres, qui ont été décidés non seulement pour cette parcelle-là mais également pour toute la zone urbaine, dans un souci de densification. Ces 18 mètres seront donc valables dans toutes les parties à haute densité de la commune.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Vincent ADAMO indique que le Groupe PLR est tout à fait conscient de la forte évolution démographique prévue à Marly et de la nécessité d'avoir une nouvelle école avec des classes supplémentaires. Il paraît au Groupe PLR essentiel d'anticiper ces besoins et d'avoir de bonnes conditions d'enseignement. Le Groupe PLR dit « oui » à cette nouvelle école, mais pas à n'importe quel prix. Comme déjà indiqué lors du dernier Conseil général, un tel dépassement de budget total, au moins 10 millions supplémentaires, c'est-à-dire 45% d'augmentation par rapport au budget initialement proposé, ce n'est pas acceptable. Selon M. ADAMO, il n'est pas possible de continuer à gérer des projets de cette façon. De plus, en vue des autres grands investissements prévus prochainement, il serait judicieux de bien considérer chaque investissement pour éviter des charges futures trop élevées et une augmentation d'impôt. Le Groupe PLR est favorable à la réalisation d'un 3<sup>ème</sup>

**Intervention de  
V. ADAMO**

centre scolaire, mais propose d'optimiser ces coûts en limitant le budget global à 28 millions.

Si le Groupe PDC peut bien sûr se rallier aux soucis qui viennent d'être exprimés par le Groupe PLR, M. Claude BAYS précise qu'il n'est jamais agréable de devoir consentir à un investissement important dont on se demande quelles conséquences il pourra avoir. Evidemment, il n'est pas non plus agréable de devoir décider sur la base d'un message qui n'était pas toujours complet et d'une communication qui parfois a été un peu lacunaire. Néanmoins, force est de constater qu'en l'état ce sont les besoins qui priment et qu'au vu de ce qui a été présenté ce soir et des différents documents consultés, M. BAYS estime que les coûts sont tout à fait dans ce qu'on a l'habitude de voir dans d'autres constructions. Par conséquent, l'urgence de la situation dans laquelle se trouve Marly par rapport à la réalisation de ce 3<sup>ème</sup> centre impose qu'il faille aller de l'avant. Le Groupe PDC encourage à soutenir le projet tel qu'il est présenté.

**Intervention de  
C. BAYS**

Suite à ces différentes interventions, M. Jean-Pierre HELBLING se doit de préciser certains points. Tout d'abord, quand on parle d'augmentation des coûts, il rappelle que Marly a, pour le bâtiment de Grand-Pré, procédé exactement de la même manière. Pour étayer ses dires, M. HELBLING présente un tableau comparatif entre le projet de Grand-Pré et celui du Château d'Eau :

**Intervention du  
Conseil communal**

Concours Grand-Pré	Demande de crédit	Différence CHF	Différence %
8'980'000.00 (hors taxes)	15'300'000.00 (y.c. TVA 8%)	6'320'000.00	70.4%

Concours Château d'Eau	Demande de crédit	Différence CHF	Différence %
22'500'000.00 (hors taxes)	34'800'000.00 (y.c. TVA 7.7%)	12'300'000.00	54.7%

Concours Grand-Pré	Demande de crédit	Différence CHF	Différence %
8'980'000.00 + TVA 8% = 9'698'400.00	15'300'000.00 (y.c. TVA 7.7%)	5'601'600.00	57.8%

Concours Château d'Eau	Demande de crédit	Différence CHF	Différence %
22'500'000.00 + TVA 7.7% = 24'232'500.00	34'800'000.00 (y.c. TVA 7.7%)	10'567'500.00	43.6%

M. HELBLING se souvient que le message présenté au Conseil général pour le concours de l'école de Grand-Pré avait été accepté en seulement 5 minutes. Les coûts finaux pour cet ouvrage se sont montés à environ 14 millions. L'augmentation entre le montant prévu dans le concours et celui de la facture finale a été de 57.8% M. HELBLING explique que le montant prévu dans le concours pour arriver à un chiffre lors de la mise à l'enquête est de +/- 10%. En examinant les chiffres relatifs au 3<sup>ème</sup> centre scolaire de Château d'Eau, soit 24'232'500 francs avec la TVA, on arrive à une différence de 10'567'500 francs, soit une augmentation de 43.6% Cette différence est bien moindre qu'il y a 8 ans. Le Conseil communal a procédé exactement de la même façon pour ces deux ouvrages.

Pour le Château d'Eau, M. HELBLING indique qu'il y avait trois types de projet présentés, soit avec un seul bâtiment, deux ou trois bâtiments. Le jury présent a examiné tous les projets et a procédé en plusieurs tours à des éliminations successives. Il s'est vite rendu compte que les projets à un ou deux bâtiments, dans cette zone-là, n'étaient pas satisfaisants en raison de difficultés de fonctionnement au niveau scolaire ; ils ont donc été assez rapidement éliminés. Les derniers projets en lice comprenaient tous trois bâtiments, car c'est ce qui se présentait le mieux dans le contexte du terrain et de la configuration. M. HELBLING est bien conscient que cette configuration a un coût, mais il indique que l'on construit pour le long terme.

Il précise que le report demandé mettrait également en péril l'agrandissement et la rénovation de Cité, puisqu'il est prévu d'utiliser ces nouvelles infrastructures lors de la deuxième étape des travaux sur le site de Cité. Bien entendu, si ce 3<sup>ème</sup> centre scolaire ne peut pas débuter en 2021, la rentrée 2023 sera hypothéquée avec la saturation des salles de classes de Marly Cité. En outre, la commune a déjà dépensé à ce stade 1 million et un report engendrerait des coûts supplémentaires de plusieurs centaines de milliers de francs pour trouver des solutions provisoires. Le Conseil communal a appuyé ce projet en pensant au futur, même si d'autres bâtiments nécessiteraient un assainissement conséquent. Au regard des zones qui vont être développées à Marly, la priorité a été donnée au niveau scolaire, puisque la marge de manœuvre dans ce domaine est inexistante. Si la commune veut assurer ces deux prochaines années déjà un fonctionnement adéquat de l'école, il est indispensable de débuter maintenant la construction de ce 3<sup>ème</sup> centre scolaire qui prendra deux ans pour arriver à son terme. M. HELBLING est certain qu'avec le budget présenté, Marly est parfaitement dans le tir. La commune travaillera avec les bureaux d'architectes pour juguler toute augmentation de

coûts. M. HELBLING précise encore que la période est favorable aux investissements et souhaite que beaucoup d'entreprises de la région puissent profiter de cette construction.

En pensant à l'avenir, M. HELBLING ne peut que recommander de ne pas renvoyer ce projet, ce qui péjorerait grandement la vie scolaire de Marly. Il encourage le Conseil général à accepter cet investissement et ainsi aller de l'avant avec ce beau projet.

***Sur demande de M. Vincent ADAMO (PLR), la Présidente accepte une suspension de séance jusqu'à 21h15.***

En raison de la crise sanitaire, M. Moritz BERNAL (PDC) informe que le Canton de Fribourg soutient l'économie et donne une prime de 10% sur l'utilisation du bois régional pour les années 2021-2022. C'est, selon lui, un aspect à prendre en compte en cas d'acceptation ou de report de ce crédit.

***Intervention de M. BERNAL***

M. Claude BIELMANN (MV) donne lecture d'un extrait d'un article paru dans la Liberté : « La réalisation du projet est pour l'heure estimée entre 22 et 25 millions de francs » (propos de M. le Syndic).

***Intervention de C. BIELMANN***

M. Jean-Pierre HELBLING indique que ce chiffre correspond à celui qui figure dans le programme du concours et qu'il servait uniquement à préparer le budget pour la mise à l'enquête. Il était donc clair que les 22'500'000 francs connus représentaient les CFC 2 et 4 uniquement, comme cela est prévu dans tout concours. La même procédure a eu lieu pour le bâtiment de Grand-Pré, procédure que le Conseil général a adoptée. M. HELBLING indique que des normes SIA ont été édictées pour l'organisation de ce concours et elle ont été suivies. M. HELBLING est conscient que ce projet avec trois bâtiments est coûteux, mais il précise encore une fois que l'on construit pour le long terme. De plus, avec ce projet-là, il existe une possibilité d'extension, qui pourra se faire sans grands frais puisque toute la technique est déjà pensée. Lorsque le Conseil communal a pris connaissance de ce projet, il a été séduit par sa qualité. Encore une fois, M. HELBLING répète que la commune de Marly a besoin de ces infrastructures.

***Intervention du Conseil communal***

Après concertation interne, Mme LAGO propose de procéder de la manière suivante : le vote va débiter avec la proposition du Conseil communal, ensuite avec celle de M. Claude BIELMANN (MV) qui demande des informations complémentaires à une date reportée, et enfin avec la proposition de M. Vincent ADAMO (PLR) qui demande un budget qui permet des optimisations de coûts à hauteur de 28 millions.

***Intervention de la Présidente***

M. Jean-Pierre HELBLING précise que si l'on veut supprimer 10 millions dans un tel projet, il sera nécessaire de repartir de zéro, avec un nouveau concours. Cela repousserait encore de quelques années la réalisation de ce 3<sup>ème</sup> centre scolaire.

***Intervention du  
Conseil communal***

***Au vote, le message 09-20 relatif à la suite des études et à la réalisation d'un 3<sup>e</sup> centre scolaire, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté par 34 voix contre 10. La dépense de 34'800'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.***

***Décision***

M. Daniel SHAPIRO (LV) pense que personne ne s'oppose à ce projet, ni ne doute de sa qualité. Il croit plutôt que c'est la façon de faire et de présenter ce message qui est sujette à discussion, avec un montant à voter de 50% supérieur. Cette augmentation doit en effet être prévisible et cela éviterait ce genre de malentendus qui suscitent beaucoup d'oppositions.

***Intervention de  
D. SHAPIRO***

**Message 10-20 – Concours et études d'avant-projet pour l'école de Cité**

***Intervention de la  
Présidente***

M. LAGO constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message.

En préambule, M. HELBLING remercie infiniment l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal et aux architectes présents en ayant accepté le message précédent. Il peut assurer que tout sera mis en œuvre pour réduire les coûts au maximum et arriver avec un beau projet qui satisfera tout le monde.

***Intervention du  
Conseil communal***

Le message 10-20 est la suite logique de ce qui a été dit par rapport aux études démographiques et aux besoins scolaires. Il est temps que Marly Cité dispose d'infrastructures adéquates. Les bâtiments actuels datent de 1950-1953 et, même s'ils sont très bien entretenus, ils ne répondent plus du tout aux normes. Il est indispensable de donner des outils appropriés aux enseignants et aux élèves. Si le programme du concours doit encore être déterminé et affiné, le procédé est exactement le même que celui décrit pour le 3<sup>ème</sup> centre scolaire.

M. Frédéric TSCHANNEN délivre le préavis de la Commission financière :

***Préavis de la  
Commission financière***

« Préambule

*Une analyse prospective des besoins en classes supplémentaires a été réalisée pour les années à venir et, sur cette base d'évaluation des besoins, un examen des transformations/extensions des deux établissements scolaires existants de Cité. Il s'agit des frais pour le concours et l'avant-projet.*

Approfondissement de la Commission financière

La commission financière a relevé l'importance, dans le cadre de ce genre de mandats, de respecter l'exigence d'un devis de plus ou moins 10% ; des garanties devant être données dans ce sens.

Conclusion

La Commission financière préavise positivement à la grande majorité le Message no 10-20 et dès lors l'autorisation de dépenser CHF 1'500'000 TTC, montant financé par un emprunt ».

Au nom du Groupe PLR, M. Vincent ADAMO rappelle que selon l'étude démographique réalisée par GEA en octobre 2018, les besoins potentiels en termes de salles de classe supplémentaires à Marly Cité sont estimés à une seule classe d'ici 2030, en cas de construction du 3<sup>ème</sup> centre scolaire. Malgré ce faible chiffre, il s'avère que certaines classes ne sont plus aux normes et que certaines infrastructures sportives ne sont plus adaptées aux besoins scolaires, ce qui a amené à la réflexion soit de maintenir les bâtiments et de construire les extensions nécessaires ou de repenser l'entier du site en envisageant la possibilité d'une démolition-reconstruction. Le message propose de combiner concours, avant-projet et projet de l'ouvrage, ce qui permet de gagner en efficacité et en précision au niveau de l'attribution du mandat et de l'estimation des coûts de l'ouvrage. C'est exactement ce qui a été fait pour le 3<sup>ème</sup> centre scolaire de Château d'Eau ainsi que l'école de Marly Grand-Pré. Comme M. le Syndic l'a dit, on a constaté ce décalage de 43.8% d'écart. M. ADAMO le dit : ne répétons pas ces erreurs de communication, soyons clair par rapport au budget global qu'on envisage, et soyons également clair par rapport à ce qu'on veut faire. C'est pour cette raison que le Groupe PLR est favorable à l'évaluation des besoins pour cette école de Marly Cité, mais propose de réaliser dans un premier temps uniquement la partie concours pour 250'000 francs, avec un cahier des charges plus précis.

**Intervention de  
V. ADAMO**

M. Claude BIELMANN (MV) rappelle que l'étude faite en 2018 par le bureau Deillon-Delly Architectes prévoyait un montant hors TVA de 260'000 francs et de 700'000 francs pour l'avant-projet et le projet de l'ouvrage. Comment le Conseil communal explique-t-il cette augmentation de demande de crédit ?

**Question de  
C. BIELMANN**

M. Jean-Pierre HELBLING répond qu'il y a un montant défini pour le concours et un autre montant prévu pour tous les travaux à effectuer. Dans un souci d'avoir un peu de marge, le Conseil communal a augmenté ce montant à 1,5 million car quelques années sont passées depuis l'évaluation. Cela ne veut toutefois pas dire qu'elle sera dépensée. La réalisation pour Marly Cité est

**Réponse du  
Conseil communal**

assez complexe, puisqu'on parle de transformations, d'agrandissements. M. HELBLING estime que coupler le concours avec ses premiers travaux est aussi un gage d'économies et de rapidité.

M. Claude BIELMANN (MV) n'est pas satisfait de cette réponse. En effet, il répète que le crédit proposé par Deillon-Delley était de 1 million pour Marly Cité, soit 260'000 francs pour le concours et 700'000 francs pour le devis détaillé. Dans l'étude présentée, M. Delley a bien analysé la construction, la démolition ou la rénovation et M. BIELMANN estime qu'il a les compétences pour estimer le budget à prévoir.

**Intervention de  
C. BIELMANN**

M. HELBLING indique que le montant avancé par Deillon-Delley est une estimation. Le montant de 1 million a été quelque peu augmenté d'entente avec le Service technique communal, afin ne pas avoir de surprise.

**Intervention du  
Conseil communal**

S'il s'en souvient bien, M. Jean-Marc BOECHAT indique que la version Deillon-Delley ne prévoyait en aucun cas la démolition complète du site. Cette version comprenait des parties à démolir et un petit garage souterrain au bout de l'école, ce qui posait un grand problème puisque les voitures qui veulent s'y rendre font deux fois l'aller-retour devant l'école. On a estimé que la démolition complète du site et un renouvellement total était plus complexe, puisqu'on se trouve en niveau bâti, dans une zone qui est protégée.

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Bertrand SPÄTH (PVL) fait la proposition d'arriver au budget initial de 1 million. Si le Conseil communal a besoin d'un peu plus de marge, M. SPÄTH propose d'arriver à 1,1 million.

**Intervention de  
B. SPÄTH**

La Présidente indique que le premier vote concernera la proposition du Conseil communal, ensuite le cas échéant celle de M. ADAMO avec le concours séparé.

**Intervention de la  
Présidente**

**La Présidente décide d'une suspension de séance de 5 minutes.**

**Décision**

Dans un souci d'avancer, M. Jean-Pierre HELBLING indique que le Conseil communal se rallie à la proposition de M. Bertrand SPÄTH pour 1,1 million.

**Intervention du  
Conseil communal**

**Au vote, le message 10-20 relatif au concours et aux études d'avant-projet pour l'école de Cité, avec la modification proposée par M. Bertrand SPÄTH (PVL) de ramener la dépense à 1'100'000 francs, est accepté par 26 voix contre 15, et 3 abstentions. La dépense de 1'100'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.**

**Décision**

Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) rappelle qu'elle est intervenue à plusieurs reprises pour l'école, et surtout pour l'école de Marly Cité et sa

**Intervention de  
L. WIDMER-COMMENT**

vétusté. A son tour, au nom des élèves et des enseignants, elle dit merci pour les crédits acceptés et pour l'avancée des travaux en parallèle.

**Message 11-20 – Crédit d'étude pour la nouvelle liaison TP par le nord de Marly**

***Intervention de la Présidente***

Mme Séverine LAGO constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message.

Au mois de juillet dernier, M. Jean-Marc BOECHAT rappelle que le Conseil général a accepté un crédit d'étude pour cette liaison TP nord qui va desservir une grande partie de la commune. Cette étude est en cours et est à bout-touche. Evidemment, au moment où l'étude donnera les résultats du tracé optimal, il va falloir engager les études pour les projets d'ouvrage, les différents travaux à effectuer. C'est l'objet de ce message 11-20 qui permet, une fois les résultats de l'étude obtenus, d'avancer pour être à l'heure avec le changement d'horaire de 2023 qui verra donc à ce moment-là trois lignes de bus sur Marly : la ligne 1, la ligne 3 qui descendra au MIC et la ligne 9 qui passera par le nord jusqu'au Confin. Cette nouvelle liaison est également liée au nouveau centre scolaire.

***Intervention du Conseil communal***

La Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message 11-20 et dès lors d'autorisation de dépenser Fr. 250'000 TTC, montant financé par un emprunt. Des subventions de l'Agglomération sont attendues pour le montant de Fr. 125'000.-.

***Préavis de la Commission financière***

Au nom du Groupe PS, M. Gilbert D'ALESSANDRO est très heureux de constater que le Conseil communal souhaite élargir l'offre de transports publics pour ses habitants. Il est pertinent de faire une étude de faisabilité et le Groupe PS en est favorable. Néanmoins, une remarque doit être faite.

***Intervention de G. D'ALESSANDRO***

Le Groupe PS souhaite que dans le message, sous la rubrique « objectif », il soit aussi précisé et ajouté que : « *la desserte de toutes les lignes prévues soit effectuée par des bus à batterie électrique ou hydrogène, c'est-à-dire une énergie verte* », ceci pour deux raisons évidentes.

- L'aspect écologique et environnemental. On se trouve dans une phase où le moteur électrique devient gentiment la norme. Il faut lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.
- Comme chacun le sait, la pollution sonore est un combat important. La mise en service de véhicule électrique ou hydrogène aurait un impact positif contre le bruit.

M. Jean-Marc BOECHAT répond en premier lieu que ce n'est pas de la compétence de la commune, mais de l'Agglo qui règle tous les transports publics. L'Agglo a décidé de privilégier la traction électrique sur tout le réseau et cela ne concerne pas seulement Marly. D'ici quelques mois, M. BOECHAT annonce que les fameux bus bimode seront remplacés par des bus à batterie qui sont actuellement en test et qui permettent donc sans ligne de contact d'amener un bus électrique jusqu'au terminus et de le ramener jusqu'où les lignes de contact lui permettent de recharger ses batteries. En se disant très conscient que le bruit généré par les bus bimode est très gênant pour les riverains, M. BOECHAT indique avoir évidemment, au sein de l'Agglo, militer à fond pour que l'électrification du réseau soit la plus complète possible. Sur Marly, en principe, ce ne seront que des bus électriques.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Gilbert D'ALESSANDRO (PS) précise qu'il travaille aux TPF et indique que les lignes 1 et 3 sont électrifiées, mais que la ligne 9 ne l'est pas. Il aimerait bien savoir comment on va remplacer les bus thermiques actuels par des bus électriques ou électrogènes à court terme.

***Question de  
G. D'ALESSANDRO***

Effectivement, en 2023, M. Jean-Marc BOECHAT indique qu'il n'y aura pas des bus à batterie pour toutes les lignes. On a commandé plusieurs dizaines de ces bus qui vont être livrés aux environs de 2024-2025. Ce remplacement se fera au fur et à mesure. La ligne 3 est un grand problème, puisqu'elle doit entrer en service au MIC en décembre 2021 et qu'elle est électrifiée sur toute sa longueur. C'est pour cette raison que le système à batterie a été préféré. Ces bus circuleront d'abord sur la ligne 1 et ensuite sur la ligne 3, au fur et à mesure des livraisons de ce que les TPF ont commandé.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Sylvain GRANDJEAN (PS) ne voit pas du tout le problème de rajouter dans le message le commentaire qui est demandé par M. D'ALESSANDRO, puisque ce sera quelque chose qui sera fait. Cette mention peut tout à fait être ajoutée au message et la passer au vote.

***Intervention de  
S. GRANDJEAN***

M. Jean-Marc BOECHAT pense que M. GRANDJEAN a oublié le premier bout de son intervention à savoir que les transports publics sont de la compétence unique et totale de l'Agglo et non du Conseil communal.

***Intervention du  
Conseil communal***

S'il a bien compris la position de M. BOECHAT, M. Sylvain GRANDJEAN (PS) estime que, dans les objectifs de ce message, on pourrait parfaitement ajouter cette mention, indépendamment si cela sera réalisé ou non.

***Intervention de  
S. GRANDJEAN***

M. Jean-Pierre HELBLING répète que l'Agglo a imposé aux TPF la commande de 5 bus à batterie, alors que ces derniers pensaient commander 4 bus à

***Intervention du  
Conseil communal***

batterie et 1 thermique. La mention souhaitée par M. D'ALESSANDRO dans les objectifs ne va absolument rien changer. La livraison de ces nouveaux bus se fera de manière échelonnée ; la ligne 1 en sera fournie déjà au début de l'année prochaine.

M. Walter SCHOOP (PLR) souhaite adresser ses remerciements à tous ceux qui s'engagent, la commune, l'Etat, les TPF. Merci de permettre tout prochainement d'avoir cette desserte attendue depuis si longtemps.

***Intervention de  
W. SCHOOP***

***Au vote, le message 11-20 relatif à un crédit d'étude pour la nouvelle liaison TP par le nord de Marly, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté par 42 voix, et 2 abstentions. La dépense de 250'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.***

***Décision***

**Message 12-20 – Raccordement au chauffage à distance (CAD) du bâtiment administratif**

***Intervention de la  
Présidente***

Aucune demande de non-entrée en matière n'étant formulée, Mme Séverine LAGO donne la parole au Conseil communal.

M. Jean-Marc BOECHAT indique que le raccordement au CAD du bâtiment administratif aurait dû être précédé d'une rénovation complète de ce bâtiment. Il trouve qu'aujourd'hui le système de chauffage est en fin de vie et qu'il peut lâcher d'un moment à l'autre. Le CAD va passer à proximité du bâtiment administratif et il pourra donc être relié. Les coûts engendrés par une liaison directe au CAD sont moins élevés que l'investissement nécessaire pour refaire complètement le système de chauffage. Ce chauffage à distance permet aussi de rentrer dans les exigences légales qui disent que toute rénovation du chauffage d'un bâtiment public doit se faire selon les canons de MinergieP ; pour les bâtiments publics c'est 90% de renouvelable. Le CAD qui est en train de se planifier sur la commune sera alimenté d'une part par la SAIDF et d'autre part par des pompes à chaleur eau-eau installées au MIC. Le MIC dispose en effet d'une concession énorme de 30'000 litres/minute sur les conduites forcées qui mènent du barrage à l'usine d'Hauterive. Cette eau était jusqu'il y a quelques mois la seule eau qui était à disposition du MIC et des gens qui y travaillaient. Cette eau était « purifiée » au réservoir des Râpes. Aujourd'hui, ce réservoir est obsolète et hors normes et il n'est donc plus tolérable d'utiliser cette eau pour la consommation humaine. Elle est par contre parfaitement utilisable pour l'eau industrielle et c'est donc cette eau-là qui alimentera les pompes à chaleur. Il est prévu 3 pompes à chaleur de grandes capacités pour répondre aux exigences du quartier durable de l'Ancienne Papeterie. Actuellement, le CAD qui alimente la grosse partie de l'agglomération a un taux de renouvelables d'environ 73%. M. BOECHAT

***Intervention du  
Conseil communal***

indique que la commune a des discussions avec le Groupe E afin d'obtenir un plan d'amélioration de ce système de chauffage à distance qui sera généralisé et boucler sur toute l'agglomération. Pour le moment, la discussion est de savoir comment on va se débarrasser des systèmes de chauffage qui alimentent le CAD et qui sont essentiellement sur des combustibles fossiles. En qualité de Cité de l'énergie, la commune de Marly ne peut pas continuer à travailler avec les systèmes actuels. Aujourd'hui, le bâtiment administratif est chauffé au mazout, ce qui est une catastrophe. Le CAD passant à proximité, le long du chemin des Epinettes depuis le MIC, est la solution idéale pour relier ce bâtiment à un système de chauffage qui sera écologiquement nettement meilleur. C'est le but de ce message.

M. Frédéric TSCHANNEN fait part du préavis positif de la Commission financière, à la grande majorité, pour ce message 12-20.

***Préavis de la  
Commission financière***

M. Boris GIACOBBO (LV) relève que les messages 12-20 et 13-20 n'ont pas encore pu être discutés en Commission d'aménagement et il y a quelques éléments qui semblent manquer. On parle de l'investissement de ce chauffage à distance qu'on compare avec un chauffage classique ou à bois. Mais on parle uniquement des frais d'investissement, et non pas des frais d'exploitation. De plus, il y a le MIC qui annonce un taux d'énergie renouvelable à 85% pour l'année 2025. Il n'y a pas de plan défini dans le temps pour arriver à ces 90% de renouvelable qui sont promis. Le Groupe LV propose de renvoyer ce message à la semaine prochaine pour avoir plus d'informations.

***Intervention de  
B. GIACOBBO***

M. Jean-Marc BOECHAT annonce que les chiffres indiqués par M. GIACOBBO sont faux, puisque dans la convention OPL, qui concerne la partie habitations de l'Ancienne Papeterie, le minimum est à 90%. Sur la partie industrielle, qui elle est un peu plus difficile à faire évoluer puisqu'elle date des années 60, le minimum à atteindre est de 80%. M. BOECHAT relève que les 85% annoncés ne veulent dès lors rien dire. Les pompes à chaleur seront essentiellement distribuées sur le CAD de Marly. D'ailleurs, dans le nouveau plan des énergies, on a des grands secteurs dans lesquels le choix existe entre réaliser soi-même le 80% d'énergies renouvelables ou se relier au CAD. C'est effectivement la même idée qui se passe sur les bâtiments communaux, alors que la commune a la nécessité d'être exemplaire et a donc demandé du 90%. M. BOECHAT prétend qu'on ne peut pas attendre pour se relier au CAD, c'est une évidence. On ne va pas continuer à bricoler avec des chauffages à mazout dans une cité de l'énergie, dans les propres bâtiments de la commune.

***Intervention du  
Conseil communal***

La seule solution pour y arriver ce sera de se mettre au CAD. Le CAD ne va pas du jour au lendemain passer de 73% à 90%. L'état du CAD, lorsque l'on aura mis en fonction les pompes à chaleur qui sont en train d'être installées au MIC, sera meilleur. Le but est d'arriver à terme aux 90% sur tout le réseau de Marly. Evidemment, cela a un coût et ce coût est celui qu'on doit mettre pour diminuer notre impact CO2. Reporter ce message d'une semaine ne change rien et d'ailleurs ce n'est pas possible parce que c'est la même séance.

M. Boris GIACOBBO (LV) indique ne pas être contre le CAD, mais il existe d'autres solutions, comme le chauffage à bois 100% renouvelable. Il pense que le message n'est pas complet car il manque la partie exploitation qu'on peut tout de même estimer. Comme la discussion n'a pas pu avoir lieu au sein de la Commission d'aménagement, M. GIACOBBO estime que le fait d'attendre une semaine pourrait clarifier ce point.

***Intervention de  
B. GIACOBBO***

M. Jean-Marc BOECHAT relève que ces messages ont été transmis à la Commission d'aménagement et de l'énergie le 11 novembre et remarque que ce n'est que cet après-midi qu'il a reçu des questions à leur sujet. M. BOECHAT indique que les informations nécessaires pour voter ce crédit figurent dans le message. Le reste est en négociation. Quant au système à bois pur, M. BOECHAT constate que la manière de faire des Verts est contre-productive, que le système du bois a été discuté en long et en large avec Forêts-Sarine, avec l'Agglo et avec le Groupe E. M. BOECHAT martèle que le chauffage à bois ne fonctionne pas sur de tels bâtiments pour la simple et bonne raison que tant que la chaudière à bois doit être arrêtée pour la nettoyer par exemple, on n'a plus de chauffage. Groupe E s'est engagé à étudier une centrale à bois et pas seulement à bois propre mais également à bois recyclé et le système avance dans la bonne direction. Cependant, à un moment donné, il faut qu'on s'engage à relier des bâtiments au CAD et c'est le cas à la fois du bâtiment administratif et de l'ensemble du complexe du CO et de l'école primaire de Grand-Pré.

***Intervention du  
Conseil communal***

En relevant que chacun se doit un respect mutuel et des comportements éthiques en séance, la Présidente propose le vote de la proposition du Conseil communal, et ensuite celle de M. GIACOBBO.

***Intervention de la  
Présidente***

***Au vote, le message 12-20 relatif au raccordement au chauffage à distance (CAD) du bâtiment administratif, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté par 34 voix contre 4, et 6 abstentions. La dépense de 81'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.***

***Décision***

**Message 13-20 – Raccordement au chauffage à distance (CAD) des bâtiments du centre scolaire de Marly Grand-Pré**

Mme LAGO constate qu'il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message.

***Intervention de la Présidente***

M. Jean-Marc BOECHAT indique que le chauffage au centre scolaire de Grand-Pré est alimenté par un chauffage à distance local qui chauffe le CO et tout le bâtiment du primaire. Le passage du chauffage à distance à proximité pousse le Conseil communal et le CO à faire le même exercice. Il faut savoir également que le chauffage à distance va atteindre le Parc des Falaises pour lequel le Conseil communal a exigé qu'il soit un quartier certifié durable et qui sera soumis à cette exigence de 90% de renouvelable. Dans les prochaines années, on va voir un développement et un déploiement du CAD sur la commune de Marly.

***Intervention du Conseil communal***

Au nom de la Commission financière, M. Frédéric TSCHANNEN donne un préavis favorable, à la grande majorité.

***Préavis de la Commission financière***

Dans sa profession d'enseignant d'économie familiale au CO de Jolimont, M. Arnaud JAQUIER relève que chaque année il visite la SAIDF qui chaque année fait de la publicité de ce CAD. Chaque année également, M. JAQUIER se dit qu'on récupère juste la chaleur de poubelles brûlées. En quoi cela est renouvelable ? Si on commence tous à faire des efforts dans le tri, on n'aura plus de poubelle, on devra acheter des poubelles ailleurs. M. JAQUIER ne comprend pas pourquoi on appelle cela « énergie renouvelable ».

***Question de A. JAQUIER***

Dans un sens, M. BOECHAT comprend le raisonnement de M. JAQUIER. On a effectivement un problème avec le plastique récupéré pour le recycler, ce qui en fait correspond exactement à ce qu'on fait à la maison, c'est-à-dire que le PET va d'un côté, les bouteilles en polyéthylène de l'autre et tout le reste est brûlé. Sauf qu'il n'est pas brûlé dans les mêmes conditions qu'à la SAIDF, il est brûlé en cimenterie ce qui est totalement interdit en Suisse. Ces déchets partent à l'étranger pour être brûlés, ce qui n'amène pas beaucoup de diminution des déchets. Effectivement, le brûlage des déchets est considéré par la Confédération comme de l'énergie renouvelable. Il faut savoir qu'à la SAIDF la sortie des fumées se fait à environ 130 degrés, ce qui ne permet pas de récupérer assez d'énergie. Malheureusement, pour éviter probablement des oppositions à long terme, cette décision a été prise au niveau de la construction. Il n'empêche qu'officiellement, la chaleur produite par les usines d'incinération est considérée comme de la chaleur renouvelable. Au départ, il avait été prévu d'installer une centrale à bois au

***Réponse du Conseil communal***

MIC. Aujourd'hui, cette option est décalée sur Châtillon. Au fur et à mesure de l'obsolescence des centrales à fioul ou à gaz sur le CAD, elles vont être remplacées par des systèmes d'énergies renouvelables. Ces dernières sont en cours d'installation au MIC puisqu'il dispose d'une conduite à moyenne pression pour le gaz qui est nécessaire pour alimenter ces chaudières. Le MIC est aujourd'hui entièrement sous gaz, ce qui est déjà un grand progrès, même si ce sont encore des combustibles fossiles dont on a besoin pour faire des appoints.

***Au vote, le message 13-20, relatif au raccordement au chauffage à distance (CAD) des bâtiments du centre scolaire de Marly Grand-Pré, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté par 37 voix contre 2, et 5 abstentions. La dépense de 88'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.***

***Décision***

**Message 14-20 – Requalification de la route cantonale entre Jonction et Gérine**

***Intervention de la Présidente***

Il n'y a pas de demande de non-entrée en matière de ce message et Mme LAGO passe la parole au Conseil communal.

M. Jean-Marc BOECHAT précise que le travail entrepris entre le Pont de Pérolles et Jonction va se poursuivre, pour améliorer la circulation des vélos, des bus et des voitures sur tout le parcours, depuis Jonction à Gérine. Il y a beaucoup de questions qui se posent, à la fois au niveau place car à certains endroits elle manque, au niveau de l'urbanisation, de l'urbanisme et de la qualité du centre de Marly Cité, qui est sensé devenir le cœur de Marly, mais qui aujourd'hui est un espace essentiellement routier qui doit évoluer, puisque le double giratoire pose de grosses questions de sécurité. Plusieurs pétitions ont d'ailleurs émané de parents d'élèves à ce sujet. Ce crédit est demandé pour permettre de conceptualiser la suite de ce qui est en train de se faire.

***Intervention du Conseil communal***

La Commission financière, par M. TSCHANNEN, n'émet pas de commentaires particuliers et préavise, à l'unanimité, d'accepter le message 14-20 d'une dépense de Fr. 500'000.- TTC, financée par un emprunt.

***Préavis de la Commission financière***

M. Pascal BONGARD (PDC) est aussi d'avis que ce tronçon de route cantonale à travers Marly a besoin d'une requalification. Bien des arguments sont développés par le Conseil communal dans le message 14-20 (fluidification des circulations, diminution de l'effet de coupure, valorisation paysagère, etc.). Certes, une planification s'impose pour le futur, mais le Groupe PDC a de la peine à comprendre la précipitation de proposer ce message en fin de législature qui ne fait qu'augmenter le nombre de

***Intervention de P. BONGARD***

contraintes que se verront imposées les nouvelles instances dirigeantes de la commune de Marly dès 2021.

La commune de Marly devra ces prochaines années faire face à de gros investissements, notamment pour le 3<sup>ème</sup> centre scolaire, et les perspectives financières et économiques de ces prochaines années sont assez sombres, conséquence de la pandémie actuelle.

Dans son analyse des différents investissements proposés, le Groupe PDC a tenté de prioriser les investissements urgents et celui de la requalification de la route cantonale n'en fait pas partie.

Aussi, le Groupe PDC propose de ne pas accorder cet investissement pour 2021, mais plutôt de le reporter, sachant que d'ici là il aura aussi pu apprécier la fin des travaux entre le Pont de Pérolles et le giratoire de Jonction et il en saura également un peu plus sur l'avenir de la future liaison Marly-Matran.

M. Jean-Marc BOECHAT répond que cette mesure-là est dans le PA3 et elle doit être réalisée dans un certain délai, sinon les subventions fédérales seront perdues. C'est donc une mesure d'Agglo qui va être subventionnée, étude et réalisation comprises. Aujourd'hui, on est tenu à un horaire assez serré pour arriver dans les temps de réalisation dans lesquels on peut encore faire une demande de soutien à la Confédération. Cette requalification a été mentionnée dans le PA3 et sera soutenue par la Confédération. Une partie figurera dans le PA4 qui va arriver prochainement. Pour mettre une mesure dans le PA4, on doit pouvoir à 20% près donner les coûts exacts de la mesure et avoir pratiquement le projet fini, sans cela la Confédération n'entre pas en discussion. C'est conscient de ces enjeux et de ces horaires que le Conseil communal a proposé d'avancer sur la suite de la requalification pour pouvoir toucher les subventions fédérales et les 50% de l'Agglomération à temps et dans les temps.

***Intervention du  
Conseil communal***

***Sur demande M. BONGARD (PDC), la Présidente accorde une  
suspension de séance de 5 minutes.***

Après discussion avec le Groupe PDC, M. Pascal BONGARD a bien compris qu'il y avait beaucoup de messages urgents présentés ce soir. Il regrette par contre que des messages soient un peu lacunaires. En fait, il constate que beaucoup de compléments d'informations sont donnés lors de la séance, alors que tel n'est pas le cas lors des séances de préparation. Cela peut parfois influencer les prises de position ou de décision. Il recommande dès lors au Conseil communal d'étayer les messages dans le futur.

***Intervention de  
P. BONGARD***

***Au vote, le message 14-20 relatif à la requalification de la route cantonale entre Jonction et Gérine, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté par 43 voix contre 1. La dépense de 500'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.***

***Décision***

M. Jean-Marc BOECHAT tient à remercier M. BONGARD pour sa recommandation. C'est toujours la difficulté de savoir dans quelle mesure un message peut être condensé. Il fait cependant remarquer à M. BONGARD que dans l'introduction du message, il est mentionné qu'on a besoin des subventions et qu'on doit le faire à ce moment-là.

***Intervention du Conseil communal***

Vu l'heure tardive, la Présidente interrompt cette première séance qui se poursuivra la semaine prochaine avec le message 15-20. Mme LAGO termine en remerciant le Conseil communal et le Conseil général pour son attention et active participation, M. Nicolas GEX et M. Moncef AMARI pour la préparation de cette séance, les invités et les personnes qui ont participé à la mise en place de la salle et le public. Il est 22h55 et Mme Séverine LAGO clôt la séance.

***Clôture***

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Séverine LAGO

Nicolas GEX